

Retraite : dirigeants, cotisez-vous beaucoup trop sans le savoir ?

Salaire, dividendes, statut juridique... Les choix effectués par les chefs d'entreprise tout au long de leur carrière influencent directement leur future pension. Dans certains cas, les écarts de retraite peuvent dépasser 50 % entre deux dirigeants aux revenus comparables.

Beaucoup de chefs d'entreprise ont le sentiment de **payer des cotisations retraite très élevées**, sans avoir l'assurance de [percevoir une pension](#) à la hauteur de leurs efforts. Pourtant, le problème ne vient pas toujours du montant des cotisations. « *Nous rencontrons régulièrement des dirigeants qui ont le sentiment de cotiser beaucoup pour des droits qu'ils jugent insuffisants. Toutefois, nous ne parlons pas réellement de "surcotisation" »*, explique Valérie Batigne, fondatrice et directrice de Sapiendo Retraite.

Cette impression s'explique notamment par le fait que certains dirigeants d'entreprise **supportent à la fois les cotisations patronales et salariales**. En réalité, les situations sont très différentes selon le statut choisi. Réaliser un bilan retraite quelques années avant la fin de carrière peut permettre d'optimiser sa rémunération. Si les **25 meilleures années** ont déjà été validées, certains dirigeants peuvent avoir intérêt à revoir progressivement la répartition entre salaire, dividendes et épargne, plutôt que de continuer à cotiser selon le même schéma.

Tous les dirigeants ne cotisent pas de la même manière

Tous ne sont pas logés à la même enseigne. Les présidents de SAS ou de SASU, **assimilés salariés**, cotisent au **régime général** et acquièrent des droits proches de ceux des salariés. À l'inverse, les travailleurs non salariés (gérants majoritaires de SARL, artisans, commerçants ou indépendants) versent **globalement moins de cotisations** ... mais bénéficient également de droits plus faibles.

Pour Valérie [Batigne](#), le débat est donc souvent mal posé. « *La question est donc moins celle du niveau de cotisations que celle du bon choix de statut et de rémunération au regard des objectifs du dirigeant.* » Autrement dit, il n'existe **pas de statut idéal valable pour tous**. Le bon arbitrage dépend de la manière dont le dirigeant souhaite se rémunérer aujourd'hui, mais aussi de ses objectifs au moment de la retraite.

Salaire ou dividendes : des choix qui peuvent coûter très cher

Autre levier souvent sous-estimé : la répartition entre **rémunération soumise à cotisations sociales et dividendes**, qui ne cotisent à rien. Là encore, il n'existe pas de recette universelle. « *L'impact dépend principalement de deux paramètres : le statut du dirigeant et la répartition entre rémunération soumise à cotisations et dividendes* », souligne l'experte.

Les conséquences peuvent être importantes. « *Dans certains dossiers, nous constatons des écarts significatifs de revenus à la retraite, pouvant dépasser 50 %. D'où l'intérêt d'arbitrer ces choix suffisamment tôt.* » Ces décisions sont d'autant plus importantes qu'elles produisent leurs effets pendant plusieurs décennies. Les modifier quelques mois avant le **départ en retraite** est généralement trop tard.

Retraite obligatoire et PER : deux outils complémentaires

Pour préparer sa retraite, Valérie Batigne déconseille également d'opposer les cotisations obligatoires aux solutions d'épargne. « *Il ne faut pas opposer retraite par répartition et retraite par capitalisation : elles sont complémentaires.* » Les cotisations obligatoires permettent d'acquérir des droits et d'assurer sa **protection sociale**.

Le plan d'épargne retraite (PER) poursuit un autre objectif : **constituer progressivement un capital** investi sur les marchés financiers, avec un potentiel de rendement mais aussi un niveau de risque. « *Pour un dirigeant, la bonne stratégie consiste généralement à combiner les deux plutôt qu'à substituer l'un à l'autre* », conclut-elle.



© Robert Kneschke/Adobe Stock / Capital

Le statut juridique et le mode de rémunération d'un dirigeant influencent directement le montant de sa future retraite.